

**Objectif Clusters Fiche Outil 4****Assistance Juridique**

L'assistance juridique que nous proposons est ouverte à tout adhérent qui se pose des questions d'ordre juridique au cours de son activité.

Une ligne directe est à disposition pour trouver une réponse à toutes ces questions

**03 89 66 11 33 ou Thierry SEGUIN au 06 64 76 00 54**

email : [tdseguin@orange.fr](mailto:tdseguin@orange.fr)

Des juristes sont à votre disposition pour toute information sur vos droits et obligations

- Sur votre protection pénale morale  
En cas de poursuite devant les tribunaux pour des infractions liées à la concurrence, à la consommation, à la réglementation du travail.

- C'est aussi une protection pénale de la personne physique  
Protection du chef d'entreprise (personne physique, gérants, administrateurs, président, directeur général)

- Dans le cas où vous seriez poursuivis dans l'exercice de vos fonctions pour des faits tel que :  
maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des Lois et Règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive, que ce soit pour : harcèlement, inobservation de la réglementation du travail, injures, diffamations, dénigrement, dommages corporels.

- Sur votre protection commerciale  
Protection dans les litiges avec vos clients ou fournisseurs.

**Qui peut en bénéficier ?**

Tout prestataire TIC à jour de cotisation FCI.

**Quand cela commence ?**

L'action se déroule à partir de Février 2010 au 31 Décembre 2012

**Sur quelle zone géographique ?**

Franche-Comté

**Combien coûte le service ?**

Ce service **gratuit** est exclusivement réservé aux adhérents.